

Vous pouvez remplir ce dossier en ligne en saisissant les renseignements demandés dans les espaces grisés. Il vous est demandé de privilégier cette saisie en ligne.

COLLÈGE DE SECTEUR :

Classe demandée : 6ème 5ème 4ème 3ème générale

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE : Garçon Fille

Numéro Identifiant Élève INE :

(Si vous ne connaissez pas le numéro INE voir certificat de scolarité en cours ou prendre contact avec le chef d'établissement)

NOM DE L'ÉLÈVE :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Nationalité :

REPRÉSENTANT LÉGAL : Père et Mère Mère

Père

Tuteur

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone portable (obligatoire) :

Téléphone travail :

Métro :

Courriel (recommandé) :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2020 – 2021 :

PUBLIC PRIVÉ SOUS CONTRAT PRIVÉ HORS CONTRAT ÉTRANGER RECONNU NON RECONNU

Nom et adresse de l'établissement :

Classe fréquentée en 2019 - 2020 :

Classe fréquentée en 2020 - 2021 :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Option(s) facultative(s) :

POUR TOUTE AFFECTATION EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE 2021 – 2022 :

Établissement où était inscrit l'élève à la rentrée :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Classe suivie :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Option :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des instructions relatives aux conditions d'admission, et atteste l'exactitude de l'ensemble des renseignements portés sur ce dossier.

A

, le

Signature du représentant légal

Modalités de traitement de votre dossier et calendrier

Votre dossier de demande d'affectation en collège sera traité dans les meilleurs délais.

Vous pouvez consulter la carte de sectorisation sur <https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/>

Votre demande sera étudiée **en fonction de sa date de complétude** aux commissions d'ajustement tous niveaux de collège de fin juin (date limite : 16 juin 2021) ou fin août 2021 (date limite : 18 août 2021). Pour les 6^e, pour bénéficier de la procédure Affelnet, la date limite a été fixée au 1^{er} juin 2021.

Votre enfant sera affecté dans le collège de secteur, qui dépend de votre adresse de résidence principale à Paris, sous réserve de places vacantes. Si ce collège est complet, votre enfant sera affecté sur place disponible dans un autre collège.

Vous recevrez une notification d'affectation par voie dématérialisée si vous avez renseigné votre adresse courriel ou par voie postale. À réception de la notification d'affectation, vous devez vous présenter rapidement dans l'établissement d'affectation, afin de procéder aux formalités obligatoires d'inscription.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destinées à l'affectation en collège. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès du chef d'établissement, soit auprès du Recteur d'académie, destinataires de ces données. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). L'académie de Paris vérifie l'exactitude des pièces justificatives et des déclarations.

Selon l'article L 242-1 du code des relations entre le public et l'administration : "L'administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que si elle est illégale et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision". La décision d'affectation dans un établissement scolaire parisien peut être abrogée ou retirée si elle s'appuie sur une fraude ou une fausse déclaration.

Votre attention est attirée sur le fait que toute fausse déclaration ainsi que tout faux justificatif fourni pourront faire l'objet de poursuites

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Fille Garçon

Scolarité 2020-2021 : nom de l'établissement fréquenté : Public Privé

Adresse de l'établissement : Code Postal : Ville :

Classe suivie : Langue vivante 1 : Langue vivante 2 : Classe demandée :

1^{ère} situation : L'enfant réside chez ses parents

NOM et Prénom du représentant légal 1 :

Profession : Sans emploi :

NOM et Prénom du représentant légal 2 :

Profession : Sans emploi :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone travail :

Téléphone portable (obligatoire) : Courriel (recommandé) :

2^{ème} situation: cocher la case correspondante

L'enfant réside chez son **père** (cas de parents divorcés ou séparés: lieu de résidence fixé par le Juge des Affaires Familiales, ou accord formel des deux parents, le père élevant seul son enfant).

L'enfant réside chez **sa mère** (cas de parents divorcés ou séparés: lieu de résidence fixé par le Juge des Affaires Familiales, ou accord formel des deux parents, la mère élevant seul son enfant).

Garde alternée lieu de résidence du père ou de la mère fixé par accord formel des 2 parents.

L'enfant réside chez un **tuteur** (trice) ou chez un tiers suite à une décision du Juge des tutelles ou du Juge des Affaires Familiales ou du Juge des Enfants

L'enfant réside chez un **autre membre de la famille** suite à une décision du Juge des Affaires Familiales

L'enfant a été confié au **service départemental de l'aide sociale à l'enfance** suite à une décision du Juge des Enfants ou du Juge des Affaires Familiales

NOM et Prénom du représentant légal de l'enfant :

Profession : Sans emploi :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone travail :

Téléphone portable (obligatoire) : Courriel (recommandé) :

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur que tous les renseignements délivrés ainsi que tous les justificatifs fournis sont exacts.

À le Signature du représentant légal 1 Signature du représentant légal 2

DEMANDE D'ADMISSION EN COLLÈGE

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES À FOURNIR

DOCUMENTS SCOLAIRES, photocopies :

Avis de passage pour l'admission en 6^{ème} ou attestation signée par le directeur de l'école d'origine mentionnant le passage susceptible en 6^{ème}

Les 2 derniers bulletins scolaires

Certificat de scolarité en cours sur lequel apparaît, de préférence, le numéro INE de l'élève

L'exeat (certificat de radiation) sera demandé à l'établissement d'origine par le collège d'accueil.

DOMICILE AU NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE A PARIS

Deux justificatifs de la résidence principale parisienne (photocopies) :

1- Obligatoirement :

Dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition (les services du rectorat procéderont à une vérification sur le site des impôts) avec l'adresse parisienne

2- Un justificatif au choix parmi cette liste :

Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),

Attestation de la CAF à l'adresse actuelle

Attestation de sécurité sociale à l'adresse actuelle

Attestation d'assurance logement de moins de 6 mois

Attention : Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés au mois, les contrats de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont pas acceptés (listes non exhaustives). Nous nous réservons le droit de demander si nécessaire d'autres justificatifs.

Attention particulière : La présentation de faux documents est susceptible de poursuites pénales

- Les avis d'imposition feront l'objet d'un contrôle systématique par les services du rectorat.

- La présentation d'un document falsifié est constitutive d'un délit prévu par l'article 441-1 du code pénal, puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

- La présentation de tout document visant à justifier d'une adresse de domicile principal alors même que l'adresse présentée n'est pas votre lieu de résidence, est également constitutive d'un délit prévu par l'article 441-6 du code pénal, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE (photocopies) :

Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant), ou extrait d'acte de naissance de l'élève,

En cas de divorce : jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

En cas de garde alternée ou de parents séparés :

Lettre signée conjointement par les deux parents fixant le lieu de résidence choisi comme devant être pris en compte pour le processus d'affectation en collège de l'enfant, accompagné de la photocopie des pièces d'identité des deux parents

En cas de garde confiée à un tuteur ou à une tutrice :

Décision du Juge aux Affaires familiales

Décision du jugement du Tribunal du pays d'origine pour les enfants de nationalité étrangère (visée par l'ambassade du pays d'origine en France)

HANDICAP

Élève en situation de handicap : oui non

Pièces à joindre obligatoirement pour les élèves en situation de handicap :

- Notification MDPH

- Compte rendu de l'ESS ou du dernier GEVA-Sco

- Avis du conseil de classe

Le dossier COMPLET est à déposer en ligne sur notre site www.ac-paris.fr, rubrique "Parents/Élèves", onglets "Accueil Parents/Élèves", "Déposer un dossier d'affectation en ligne"

Vous pouvez renseigner et signer ce formulaire en ligne ou avec votre téléphone portable (sous IOS ou ANDROID). Avec un téléphone portable, vous devez télécharger ADOBE Fill & Sign pour IOS ou ADOBE Fill & Sign pour ANDROID (application gratuite), sur l'application, cliquez sur "Sélectionner un formulaire à remplir" puis "Explorateur de fichiers".

Vous pouvez signer électroniquement ce document : cliquer sur l'icône de signature dans la barre d'outils ou sélectionner Outils > Remplir et signer ou cliquer sur « Remplir et signer » dans le volet de droite.